

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE
2023



M. ESSALHI A.
DIRECTEUR




Madame, Monsieur,

La Loi n°2019-826 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 5, a créé l'obligation d'élaborer chaque année un Rapport Social Unique (RSU) alimenté par une base de données sociales.

Le Rapport Social Unique est public et sert de support au dialogue social, la base de données sociales étant accessible aux membres du Comité Social d'Établissement (CSE) de la Résidence DEBROU. La base ne doit comporter aucune donnée nominative. Elle est actualisée chaque année.

Ces données se rapportent à dix thématiques principales (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline), regroupant une soixantaine de rubriques, à présenter selon différents critères (sexe, âge ...).

Vous remerciant de votre confiance,

M. ESSALHI Abdelkabire,



Directeur de la Résidence DEBROU

Table des matières

1. L'emploi :	5
a) Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein	5
b) Les caractéristiques des effectifs	5
c) Les positions statutaires	7
d) Les postes proposés	7
e) Les postes pourvus	8
2. Le recrutement :	10
a) Le recrutement de fonctionnaires	10
b) Le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant	11
c) Les cas de recours à des contractuels	11
d) L'apprentissage	11
e) Les contrats aidés	11
f) Les stagiaires	11
3. Les parcours professionnels :	12
a) Les mutations et les mobilités	12
b) Les mises à disposition	12
c) Les avancements de grade et les promotions internes	12
d) Les examens professionnels	13
e) Les départs ou cessations de fonctions, selon le motif ou la destination	13
4. La formation :	15
a) Le nombre des agents en formation initiale et continue	15
5. Les rémunérations :	16
a) La masse salariale	16
6. La santé et la sécurité au travail :	17
a) La nature des risques professionnels	17
b) Le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983	17
c) Le nombre de suicides et tentatives de suicide	18
d) Les acteurs de la prévention et leurs activités	18
e) Les instances de prévention et leurs activités	18
f) Les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels	18

g)	La mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels	18
7.	L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail:.....	19
a)	Les cycles de travail.....	19
b)	L'organisation du travail	19
c)	Les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel .	20
d)	Les heures supplémentaires rémunérées et complémentaires	21
e)	Les heures écrêtées au regard du temps annualisés et des systèmes de décompte	22
f)	Les astreintes et interventions	22
g)	Le télétravail et le travail à distance	23
h)	L'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail et au télétravail	23
i)	Les droits à jours de congé	23
j)	Les comptes épargne-temps.....	23
k)	Les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs	24
l)	Les jours de carence.....	27
m)	Les restructurations et réorganisations de service.....	27
8.	L'action sociale et la protection sociale :	28
a)	Les montants de la dépense consacrée à l'action sociale	28
b)	Les types de prestations fournies, notamment le logement.....	28
c)	Le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques.....	28
9.	Le dialogue social :	29
a)	Les instances de dialogue social	29
b)	Les représentants du personnel	29
c)	Le nombre de réunions et de jours d'autorisation d'absence et le crédit de temps syndical alloué et utilisé.....	29
d)	Les moyens de toutes natures effectivement accordés aux organisations syndicales	29
e)	Les négociations engagées et les accords signés	29
f)	Les recours formés auprès des commissions administratives paritaires.....	29
g)	Les jours de grève	29
10.	La discipline :.....	30
a)	La nature des fautes disciplinaires	30
b)	Le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature	30

Les Ressources Humaines en 2023

L'effectif global autorisé en 2023 est de **165 ETP** comme acté au sein du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2025 validé avec les autorités de tarification (Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et Conseil Départemental d'Indre-et-Loire).

Pour mémoire, les effectifs de la Résidence DEBROU ont évolué de 142,20 ETP au 08 septembre 2008 à 165 ETP en 2023, soit la création de plus de 22,70 postes autorisés (hors personnels contractuels).

Dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel et de promotion interne mise en place au sein de l'établissement, de nombreux agents, comme acté au sein des Lignes Directrices de Gestion (LDG), ont vu leur situation professionnelle évoluer au cours de l'année 2023.

1. L'emploi :

a) Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein

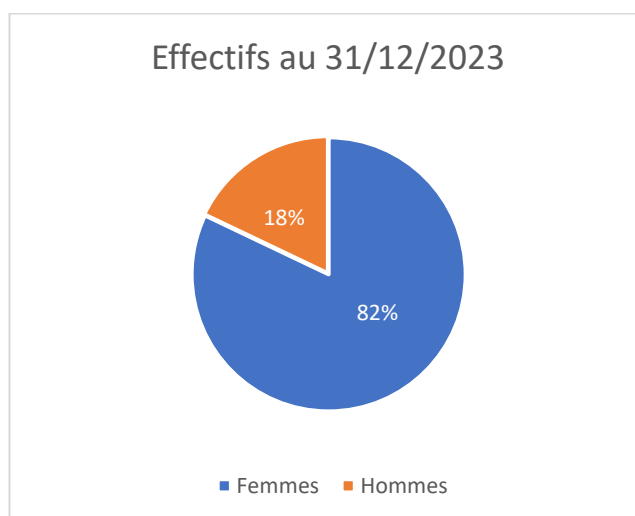
- 212 agents sont employés par l'établissement au 31 décembre 2023

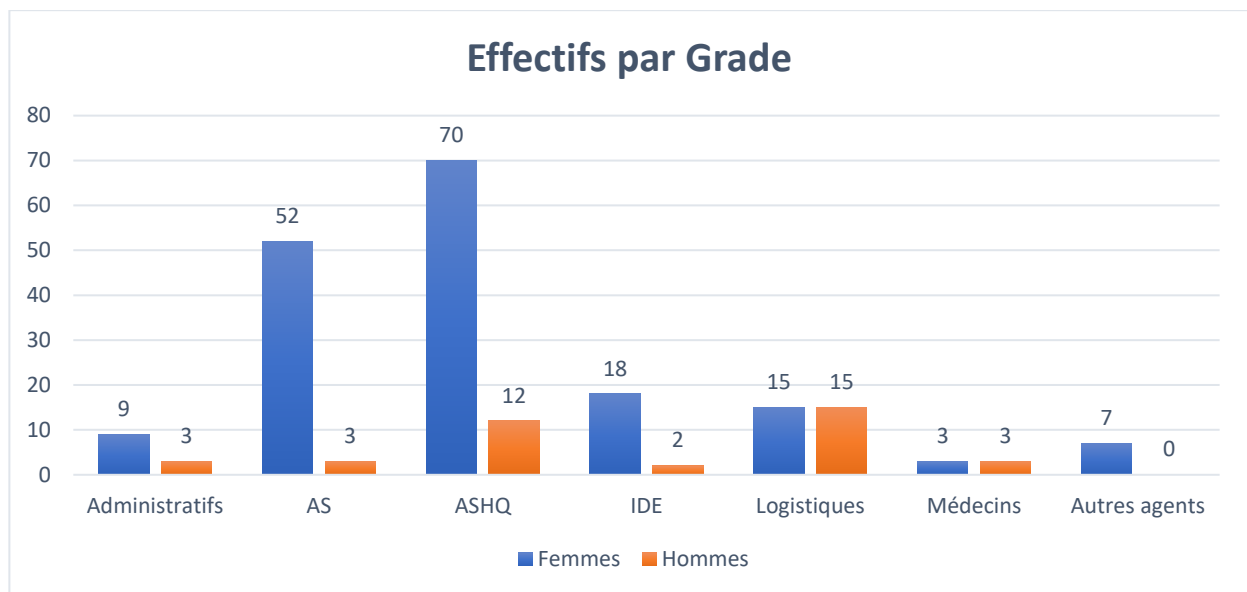
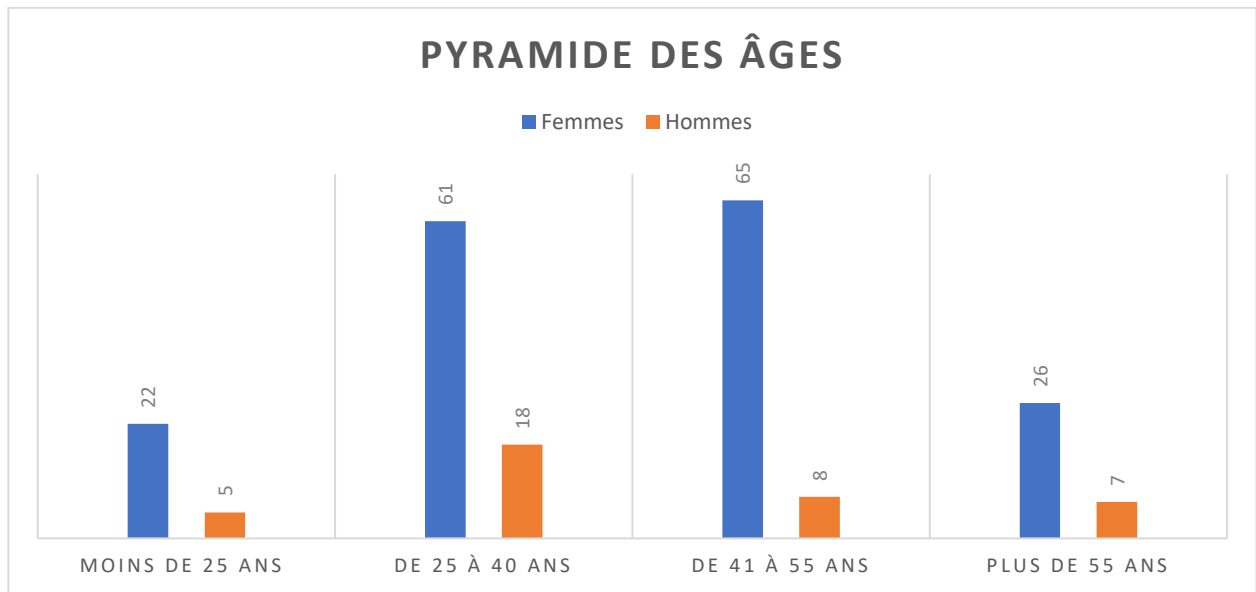
Les ressources humaines au 31 décembre 2023

Effectifs	Effectif physique au 31/12		ETP au 31/12/2023		ETP en Fonction annuel		Âge moyen		Âge médian	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	9	3	9,00	3,00	7,75	3,42	40	41	38	48
Logistiques	15	15	15,00	14,70	14,98	14,34	45	42	41	47
Médecins	3	3	1,33	1,68	1,33	1,65	46	53	44	63
Autres	7	0	5,10	0,00	4,23	0,00	38	0	39	0
Soignants	140	17	137,62	16,28	134,01	14,73	41	32	55	41
<i>Dont AS</i>	52	3	51,80	3,00	51,49	3,17	45	35	48	33
<i>Dont ASHQ</i>	70	12	68,22	11,28	64,88	9,56	36	35	36	33
<i>Dont IDE</i>	18	2	17,60	2,00	17,65	2,00	44	48	46	48
Moins de 25 ans	22	5	21,57	4,43	23,17	4,35	21	22	22	22
De 25 à 40 ans	61	18	57,72	16,89	54,12	16,13	33	32	34	31
De 41 à 55 ans	65	8	63,61	8,00	60,15	6,98	48	47	49	47
Plus de 55 ans	26	7	25,16	6,35	24,95	6,68	59	61	59	60
Fonctionnaire	86	14	84,80	14,00	85,10	14,92	46	46	44	50
Contractuel	88	24	83,26	21,67	77,37	19,22	33	35	32	39
TOTAL	174	38	168,05	35,66	158,07	34,14				
TOTAL	212		203,71		192,21					

- Les 7 professionnels listés dans la catégorie « Autres » concernent les animatrices, les psychologues, la diététicienne et l'ergothérapeute.

b) Les caractéristiques des effectifs





c) Les positions statutaires

Effectifs au 31/12/2023	Titulaires		Stagiaires		Disponibilité d'Office pour Raison de Santé		Contractuels Permanents		Contractuels Remplaçants	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	4	1	1	0	0	0	2	1	2	1
Logistiques	11	7	2	2	0	1	0	0	2	4
Médecins	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Autres	2	0	0	0	0	0	0	0	5	0
Soignants	69	6	4	0	3	0	1	0	63	11
<i>Dont AS</i>	40	3	0	0	3	0	0	0	9	0
<i>Dont ASHQ</i>	15	1	3	0	0	0	0	0	52	11
<i>Dont IDE</i>	14	2	1	0	0	0	1	0	2	0
Moins de 25 ans	3	0	1	0	0	0	0	0	18	5
De 25 à 40 ans	25	6	4	2	1	0	2	1	28	9
De 41 à 55 ans	38	4	2	0	2	0	2	1	22	2
Plus de 55 ans	20	4	0	0	0	1	2	2	4	0

- Au 31/12/2023, un agent est en détachement.
- Au 31/12/2023, cinq agents en disponibilité.
- Au 31/12/2023, deux agents en congé parental.

d) Les postes proposés

<i>Postes Proposés</i>	Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants
Administratifs	-
Logistiques	4
Médecins	-
Soignants	5
<i>Dont AS</i>	2
<i>Dont ASHQ</i>	2
<i>Dont IDE</i>	1
TOTAL	9

e) Les postes pourvus

<i>Postes Pourvus</i>	Nombre de candidatures reçues		Nombre de postes pourvus suite à publication comme postes vacants ou susceptibles de l'être hors postes proposés aux fonctionnaires à l'issue de leur formation initiale		Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administratifs	-	-	-	-	-
Logistiques	2	2	2	2	-
Médecins	-	-	-	-	-
Soignants	6	1	5	-	-
<i>Dont AS</i>	2	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	3	1	2	-	-
<i>Dont IDE</i>	1	-	1	-	-
TOTAL	8	3	7	2	0

EFFECTIFS AUTORISÉS 2023

(Hors personnels contractuels : Informaticien/Qualiticien, Médecins salariés, ...)

GRADES	EFFECTIF 2023	GRADES	EFFECTIF 2023
<u>I) Personnels de Direction et Administratifs</u>		<u>III) Personnels techniques et personnels ouvriers</u>	
		<u>Hygiène des locaux</u>	
Directeur	1	Ouvrier Principal de 2 ^{ème} Classe	1
Directeur adjoint	1		
Adjoint des cadres	2		
Adjoint administratif	5	Sous-total III/I	1
		<u>Service Technique</u>	
Sous-Total I	9	Ouvrier Principal de 2 ^{ème} Classe	1
		Agent d'Entretien Qualifié	2
<u>II) Personnels de soins, de rééducation et médico-techniques</u>		Sous-total III/II	3
<u>Soins</u>		<u>Lingerie - Buanderie</u>	
Médecin	1	Agent de maîtrise	1
Diététicienne	0,5	Ouvrier Principal de 2 ^{ème} Classe	5
Cadre supérieur de santé paramédical	1	Agent d'Entretien Qualifié	2
Cadre de santé paramédical	2		
Infirmier SGS 2 ^{ème} Grade	2	Sous-total III/III	8
Infirmier SGS 1 ^{er} Grade	14	<u>Restauration</u>	
Ergothérapeute	1	Agent de maîtrise	1
Aide-soignant Classe Supérieure	9	Ouvrier Principal de 2 ^{ème} Classe	8
Aide-soignant Classe Normale	52	Agent d'Entretien Qualifié	3
Assistant Soins en Gérontologie	3		
Psychologue	1,5	Sous-total III/IV	12
Sous-Total Soins	87		

GRADES	EFFECTIF 2023
Hébergement	
A.S.H.Q. de Classe Supérieure	10
A.S.H.Q. de Classe Normale	26
Animatrice	2
Sous-Total Hébergement	39
Sous-total II	126

GRADES	EFFECTIF 2023
Hôtellerie	
Agent hôtelier	6
Sous-total III/V	6
Sous-total III	30

TOTAL GENERAL DE L'EFFECTIF AUTORISE	165
---	------------

2. Le recrutement :

a) Le recrutement de fonctionnaires

	Nombre d'agents <u>fonctionnaires</u> recrutés		Nombre d'agents <u>contractuels</u> recrutés sur un <u>emploi permanent</u>		Nombre d'agents <u>contractuels et autres personnels</u> recrutés sur un <u>emploi non permanent</u>	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	1	1	-	-
Logistiques	-	-	-	-	1	6
Médecins	-	-	-	1	-	-
Autres	-	-	-	-	5	-
Soignants	2	-	-	-	109	17
<i>Dont AS</i>	2	-	-	-	13	1
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	-	-	92	16
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-	4	-
Contrat < ou = à 6 mois			1	-	109	23
Contrat > à 6 mois			-	1	6	-
CDI			-	1		
TOTAL			1	2	115	23

Entrée	Mutation		Réintégration	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-
Logistiques	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-
Soignants	-	-	1	-
<i>Dont AS</i>	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	1	-
TOTAL	0	0	1	0

b) Le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant

- Pas de recrutement sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant.

c) Les cas de recours à des contractuels

- Les cas de recours aux contractuels en Contrat à Durée Déterminée sont le remplacement d'agents absents (maladie, maternité, accident de service, formation, etc.) ou le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leur fonction à temps partiel.

d) L'apprentissage

Nombre d'apprenti	Fonction	Hommes	Femmes
1	Agent Administratif	0%	100%

e) Les contrats aidés

- Pas de contrat aidé.

f) Les stagiaires

- L'établissement accueille des stagiaires dans de nombreux domaines (soins, animation, administration).
- Il n'y a pas eu de stagiaire rémunéré en 2023.

3. Les parcours professionnels :

a) Les mutations et les mobilités

<i>a) Mobilité</i>	Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants	Nombre de candidatures reçues		Nombre de postes pourvus suite à publication comme postes vacants ou susceptibles de l'être hors postes proposés aux fonctionnaires à l'issue de leur formation initiale		Nombre de poste n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administratifs	0	0	0	0	0	-
Logistiques	4	2	2	2	2	-
Médecins	-	-	-	-	0	-
Autres	0	0	0	0	0	-
Soignants	5	6	1	3	0	-
<i>Dont AS</i>	2	2	0	0	0	-
<i>Dont ASHQ</i>	2	3	1	2	0	-
<i>Dont IDE</i>	1	1	0	1	-	-
TOTAL	9	8	3	5	2	0

- Pas d'agent accueilli au sein de la Résidence DEBROU en 2023 dans le cadre de la mutation.

b) Les mises à disposition

- Pas de mise à disposition en 2023.

c) Les avancements de grade et les promotions internes

<i>Grade / corps</i>	Nombre de promouvables		Nombre de promus pour chaque grade	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
AS	11	1	2	-
ASHQ	6	-	1	-
IDE	2	-	1	-
OP	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	5	1	-	-
De 41 à 55 ans	10	-	4	-
Plus de 55 ans	4	-	-	-
TOTAL	19	1	4	-

d) Les examens professionnels

<i>Avancement suite à réussite concours</i>	Nombre de fonctionnaire ayant connu une réussite à un concours ou examen professionnel	
	Femmes	Hommes
Concours	3	-
Emploi réservé	-	-
VAE	1	-
Autre	-	-
Moins de 25 ans	1	-
De 25 à 40 ans	2	-
De 41 à 55 ans	-	-
Plus de 55 ans	1	-
TOTAL	4	0

e) Les départs ou cessations de fonctions, selon le motif ou la destination

Départ	Retraite		Fin de contrat		Licenciement		Disponibilité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	1	1	-	-	-	-
Logistiques	1	1	3	10	-	-	-	-
Médecins	-	1	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	3	-	149	20	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	2	-	20	1	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	1	-	123	19	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	6	-	-	-	-	-
TOTAL	4	2	153	31	0	0	0	0

Rupture conventionnelle	Nombre demandes	
	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-
Logistiques	-	-
Médecins	-	-
Soignants	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-

➤ Pas de demande de rupture conventionnelle en 2023.

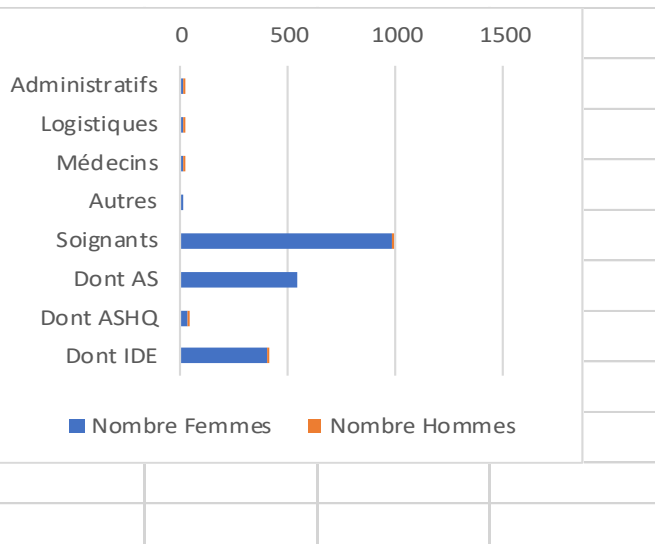
Départ	Détachement		Démission		Congé parental		Mutation	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	1	-	-	-	-	-
Soignants	-	-	3	1	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-	-	1	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	3	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-	-	-	0	-
TOTAL	0	0	4	1	0	0	0	0

4. La formation :

a) Le nombre des agents en formation initiale et continue

Nombre d'agents formés	Ayant suivi au moins une formation statutaire		Ayant suivi au moins une formation professionnelle		<i>dont via une formation à distance</i>		<i>dont via l'utilisation d'un CPF</i>		Ayant obtenu un diplôme via la VAE	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	16	9	-	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	7	-	58	3	-	-	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	5	-	25	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	30	2	-	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	2	-	3	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7	0	84	14	0	0	0	0	0	0

Jours de formation	Nombre		
	Femmes	Hommes	
Administratifs	12	2	
Logistiques	11	6	
Médecins	14	2	
Autres	14	0	
Soignants	978,25	7	
<i>Dont AS</i>	545,25	0	
<i>Dont ASHQ</i>	31	5	
<i>Dont IDE</i>	402	2	
TOTAL	1029,25	17	



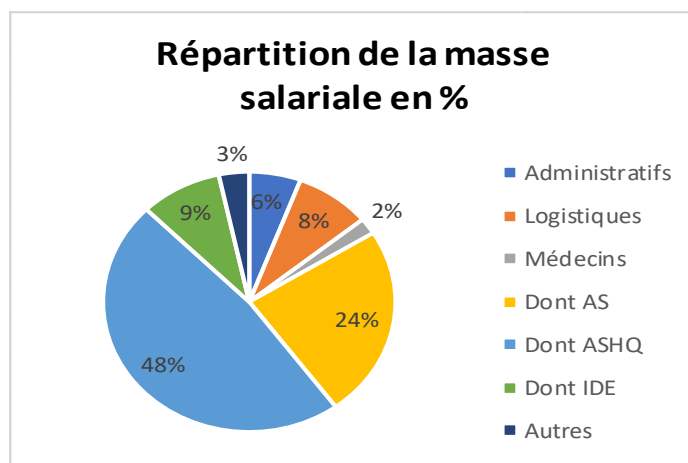
5. Les rémunérations :

a) La masse salariale

- En 2023, le coût total de la masse salariale, charges sur salaires comprises, est de **9 884 813.74 euros**. Le personnel soignant représente 83% de la masse salariale, les 17% restant sont affectés à l'administration et à la logistique. Les agents fonctionnaires et les contractuels permanents représentent près de 64% du volume total des dépenses.
- Aucun agent n'a bénéficié de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

Masse salariale Effectifs	Fonctionnaire		Contractuels permanents		Contractuels non permanents		Effectif Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	4	1	2	2	3	1	9	4
Logistiques	12	8	-	-	4	11	16	19
Médecins	-	-	3	3	-	-	3	3
Autres	2	-	-	-	7	1	9	1
Soignants	84	6	1	-	149	27	234	33
<i>Dont AS</i>	47	4	-	-	20	-	67	4
<i>Dont ASHQ</i>	20	-	-	-	122	27	142	-
<i>Dont IDE</i>	17	2	1	-	7	-	25	2
TOTAL	102	15	6	5	163	40	271	60

Masse salariale (en €)	Montant brut de la rémunération annuelle		Charges sociales		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	281 003 €	147 827 €	149 386 €	72 794 €	430 389 €	220 621 €
Logistiques	481 681 €	373 671 €	269 691 €	203 992 €	751 372 €	577 664 €
Médecins	75 558 €	100 173 €	38 437 €	52 312 €	113 996 €	152 485 €
Autres	124 588 €	295 €	68 879 €	167 €	193 467 €	462 €
Soignants	4 366 659 €	429 762 €	2 424 139 €	223 017 €	6 790 798 €	652 778 €
<i>Dont AS</i>	1 749 482 €	104 937 €	949 740 €	60 265 €	2 699 223 €	165 202 €
<i>Dont ASHQ</i>	1 910 913 €	229 572 €	1 087 261 €	111 313 €	2 998 174 €	340 885 €
<i>Dont IDE</i>	706 265 €	95 252 €	387 137 €	51 439 €	1 093 402 €	146 692 €
TOTAL	5 329 490 €	1 051 728 €	2 950 531 €	552 281 €	8 280 022 €	1 604 009 €



6. La santé et la sécurité au travail :

a) La nature des risques professionnels

En nombre de jours d'absence	Accidents du travail		Accidents de trajet		Affection psychique reconnu imputable au service		Maladies professionnelles		Maladie à caractère professionnel		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	0	0	0	174	365	0	0	174	365
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soignants	624	13	2	1	11	0	362	0	0	0	999	14
<i>Dont AS</i>	385	0	0	0	3	0	362	0	0	0	750	0
<i>Dont ASHQ</i>	239	13	2	1	8	0	0	0	0	0	249	14
<i>Dont IDE</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans	34	13	1	1	1	0	0	0	0	0	36	14
De 25 à 40 ans	176	0	0	0	4	0	0	0	0	0	180	0
De 41 à 55 ans	49	0	1	0	3	0	536	0	0	0	589	0
Plus de 55 ans	365	0	0	0	3	0	0	365	0	0	368	365
TOTAL	624	13	2	1	11	0	536	365	0	0	1173	379

b) Le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983

En nombre de saisine du dispositif de signalement par motif	Nombre	En nombre de saisine du dispositif de signalement par motif	Nombre
Blessures par un résident (volontaire ou non)	4	Contact avec personne contagieuse	0
Piqûre ou coupure	2	Exposition aux bruits et vibrations	0
AES (Accident Exposant au Sang)	1	Contact ou projection de produit chimique	0
Heurt et bris de verre	0	Risques pour la vue	0
Accident avec machines, outillage, chariot, mobilier	2	Nuissances thermiques	0
Brûlure	1	Accident de trajet	3
Choc électrique	0	Attitude / comportement inadapté au service	6
Blessure en manutention	11	Souffrance éthique / conflits de valeurs au travail	1
Chute de hauteur ou plain-pied	3	Violence ou conflit (Habitant/Agent)	14
Glissement sur sol mouillé	4	Violence ou conflit (Famille ou proche/Agent)	0
Ventilation insuffisante	0	Violence ou conflit (inter personnel)	5
Gaz ou vapeurs irritants ou nocifs	0	Pression affective ou stress émotionnel au travail	0
Inhalation de poussières	0	Manque de reconnaissance au travail	3
Contamination par des liquides souillés	0	Difficultés relationnelles au travail	2
Contact avec des déchets	0	Désorganisation du travail / absentéisme subi	6
		Autres	2

c) Le nombre de suicides et tentatives de suicide

- Pas de cas en 2023.
- Pas d'accident mortel reconnu imputable au service en 2023.

d) Les acteurs de la prévention et leurs activités

- Il existe un référent de la prévention au sein de la Résidence DEBROU.

e) Les instances de prévention et leurs activités

- Le CSE s'est réuni quatre fois dans le cours de l'année 2023 dans le respect de la réglementation. Pas de recours à un expert certifié. Pas de signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait.

f) Les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels

- Le Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques Professionnels (DUERP) est mis à jour annuellement.

g) La mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels

- L'achat d'équipements de prévention et les formations pour prévenir les risques sont mises en place après avis du CSE. Pas de recours à l'inspection du travail en 2023.
- 12 agents ont bénéficié de la formation incendie, 16 agents ont bénéficié de la formation AFGSU et 13 agents ont bénéficié de la formation ergomotricité en gériatrie.

- Pas d'accident ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité ni de nouvelle incapacité permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle.
- Pas de déclaration d'acte de victimes de violence, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au cours de l'année
- Pas de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année.
- Pas de mesure de protection fonctionnelle demandée ou mise en œuvre au cours de l'année.
- Médecine de prévention :
 - Le Docteur ROULLIER Stéphanie est le Médecin du Travail affecté à la Résidence DEBROU dans le cadre d'une convention avec le service de Santé au Travail du CHRU de TOURS.
 - 82 agents de la Résidence DEBROU ont bénéficié d'une visite médicale auprès du Docteur ROULLIER.
- Handicap :
 - Huit travailleurs handicapés employés sur emploi permanent.

7. L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail:

a) Les cycles de travail

- Pas de recours à l'annualisation du temps de travail.
- Pas d'organisation du travail avec un repos quotidien fixé à 11 heures
- 1606 nuits de travail en 2023

Nombre de nuits au Cours de l'année	Horaire Nuit	
	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0
Logistiques	0	0
Médecins	0	0
Soignants	9	4
<i>Dont AS</i>	2	0
<i>Dont ASHQ</i>	4	4
<i>Dont IDE</i>	3	0
Moins de 25 ans	0	0
De 25 à 40 ans	1	3
De 41 à 55 ans	5	1
Plus de 55 ans	3	0
TOTAL	9	4

b) L'organisation du travail

- L'accord local de la Résidence DEBROU a été réactualisé et signé le 26 septembre 2022 avec les Représentants du personnel (Syndicat Sud Santé Sociaux).

c) Les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel

Répartition des effectifs en fonction au 31/12 - sur emploi à temps complet	A temps plein		A temps partiel de droit (quotité 90%)		A temps partiel sur autorisation (quotité 90%)		A temps partiel de droit (quotité 80%)		A temps partiel sur autorisation (quotité à 80%)		A temps partiel sur autorisation (quotité à 50%)		A temps partiel sur autorisation (quotité à 50%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	9	3												
Logistiques	8	12												
Médecins	3	3												
Autres	7	0												
Soignants	20	2												
Dont AS	2	0												
Dont ASHQ	0	0												
Dont IDE	18	2												
Moins de 25 ans	2	0												
De 25 à 40 ans	19	8												
De 41 à 55 ans	17	6												
Plus de 55 ans	9	6												
TOTAL	47	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Répartition des effectifs en fonction au 31/12 - sur emploi à temps incomplet	A temps partiel (quotité 85,71%)		A temps partiel (quotité 70%)		A temps partiel (quotité 50%)		A temps partiel (quotité 33,33%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-	0	0
Logistiques	-	-	7	2	-	-	1	1
Médecins	-	-	-	-	-	-	0	0
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	-	-	96	12	-	-	24	3
Dont AS	-	-	39	3	-	-	11	0
Dont ASHQ	-	-	57	9	-	-	13	3
Dont IDE	-	-	-	-	-	-	0	0
Moins de 25 ans	-	-	17	3	-	-	3	2
De 25 à 40 ans	-	-	33	9	-	-	9	1
De 41 à 55 ans	-	-	40	1	-	-	9	1
Plus de 55 ans	-	-	13	1	-	-	4	0
TOTAL	0	0	103	14	0	0	25	4

Nombre de demandes liées au temps de travail	Présentées		Acceptées dont 1ère demande		Acceptées dont modification de quotité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	1	-	1	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-
Soignants	2	-	2	-	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	1	1	1	1	-	-
De 41 à 55 ans	1	-	1	-	-	-
Plus de 55 ans	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2	1	2	1	0	0

d) Les heures supplémentaires rémunérées et complémentaires

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année	Heures Supplémentaires Rémunérées		Heures Supplémentaires Récupérées		Heures Complémentaires Rémunérées		Heures Complémentaires Récupérées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	1	-	-	-	-
Logistiques	-	-	7	3	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	2	-	-	-	-	-
Soignants	-	-	5	0	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-	1	0	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	2	0	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	2	0	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	-	-	6	1	-	-	-	-
De 41 à 55 ans	-	-	9	6	-	-	-	-
Plus de 55 ans	-	-	17	1	-	-	-	-
TOTAL	0	0	14	4	0	0	0	0

Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année	Heures Supplémentaires Rémunérées		Heures Supplémentaires Récupérées		Heures Complémentaires Rémunérées		Heures Complémentaires Récupérées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	15	-	-	-	-
Logistiques	-	-	165	67,5	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	45	-	-	-	-	-
Soignants	-	-	90	-	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-	52,5	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	15	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	22,5	-	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	-	-	105	30	-	-	-	-
De 41 à 55 ans	-	-	67,5	45	-	-	-	-
Plus de 55 ans	-	-	127,5	7,5	-	-	-	-
TOTAL	0	0	300	82,5	0	0	0	0

e) Les heures écrêtées au regard du temps annualisés et des systèmes de décompte

➤ Pas d'heures écrêtées en 2023.

f) Les astreintes et interventions

Nombre d'agents en fonction au 31/12	Soumis à des astreintes		Ayant bénéficié d'un repos compensateur	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	1	0	0
Logistiques	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0
Soignants	5	1	0	0
<i>Dont AS</i>	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	5	1	0	0
Moins de 25 ans	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	2	0	0	0
De 41 à 55 ans	2	1	0	0
Plus de 55 ans	2	1	0	0
TOTAL	6	2	0	0

g) Le télétravail et le travail à distance

- Aucun agent n'exerce ses fonctions dans le cadre d'un télétravail régulier. Le télétravail est autorisé en fonction de situations exceptionnelles ou dans le cadre de raison de santé validé par la médecine du travail.

h) L'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail et au télétravail

- L'organisation du travail est basée sur l'accord local de la Résidence DEBROU réactualisé et signé le 26 septembre 2022 avec les Représentants du personnel (Syndicat SUD SANTÉ SOCIAUX).

i) Les droits à jours de congé

Nombre de jours de congés personnel planning fixe	Nombre de jours de congés pris CA		Nombre de jours de congés pris RTT		Nombre de congés non pris et non versés au CET	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	199	79	124	37	0	0
Logistiques	449	338	154	142	0	0
Médecins	38	48	0	0	0	0
Autres	95	0	25	0	0	0
Soignants	2594	254	972	78	0	0
<i>Dont AS</i>	1351	91	547	37	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	769	107	214	10	0	0
<i>Dont IDE</i>	474	56	211	31	0	0
Moins de 25 ans	208	23	87	1	0	0
De 25 à 40 ans	988	412	366	150	0	0
De 41 à 55 ans	1428	157	511	68	0	0
Plus de 55 ans	751	127	311	38	0	0
TOTAL	3375	719	1275	257	0	0

j) Les comptes épargne-temps

Compte épargne temps	Nombre total de CET ouverts au 31/12		Dont nombre de compte CET ouverts au cours de l'année		Nombre total de jours stockés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	1	0	0	13	40
Logistiques	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0
Soignants	1	1	0	0	20	8
<i>Dont AS</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	1	1	0	0	20	8
Moins de 25 ans	0	0	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	1	0	0	0	13	0
De 41 à 55 ans	0	1	0	0	0	40
Plus de 55 ans	1	1	0	0	20	8
TOTAL	2	2	0	0	33	48

k) Les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs

Absentéisme en nombre de jours	Accident du travail		Maladie ordinaire		CLM-CLD-DOS		Maternité Paternité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	10	210	-	-	-	-
Logistiques	-	-	2	150	-	-	-	-
Médecins	-	-	3	27	-	-	-	-
Autres	-	-	6	-	-	-	-	-
Soignants	624	13	2318	84	-	-	428	-
<i>Dont AS</i>	385	-	948	23	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	239	13	1106	61	-	-	365	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	264	-	-	-	63	-
Moins de 25 ans	34	13	190	25	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	176	-	948	69	-	-	428	-
De 41 à 55 ans	49	-	946	223	-	-	-	-
Plus de 55 ans	365	-	255	154	-	-	-	-
Absentéisme en nombre de jours	Enfants malades		Evènement Familiaux		Maladie professionnelle		Autres	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	2	-	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	4	5	-	174	365	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	2	-	-	-	10	-
Soignants	19	5	14	-	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	9	5	-	-	362	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	6	-	5	3	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	4	-	9	-	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	12	5	13	3	-	-	8	-
De 41 à 55 ans	9	4	8	-	536	-	2	-
Plus de 55 ans	-	-	-	-	-	365	-	-

Causes d'arrêts des personnels soignants	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Progression 2023/2022
Congés maladies ordinaire	2 011	1 735	2 142	2 769	2 840	2 942	2 810	-4,70%
CLM / CLD / DOS	503	365	1 907	2 009	1 517	777	0	#DIV/0!
Maladie professionnelle	614	804	414	753	872	837	901	7,10%
Congés maternité - Paternité	369	383	503	256	272	472	428	-10,28%
Accidents du travail	400	1 056	437	968	1 074	591	637	7,22%
Congés enfant malade	27	41	17	8	31	30	30	0,00%
Décès	10	29	4	5	2	9	13	30,77%
Congés exceptionnels	64	43	145	171	332	403	0	#DIV/0!
TOTAL	3 998	4 456	5 569	6 939	6 940	6 061	4 819	-25,77%
Effectif Autorisé	124,20	124,20	124,20	124,20	124,20	125,50	125,50	
Taux d'absentéisme	8,82%	9,83%	12,28%	15,31%	15,31%	13,23%	10,52%	

Congés maladie ordinaires	< à 5 jours		de 5 à 20 jours		de 21 jours à 3 mois		> à 3 mois		TOTAL C.M.O.	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	-	2	-	-	-	-	-	3	-
Logistiques	4	3	5	11	1	-	-	-	10	14
Médecins	-	1	2	1	-	-	-	-	2	2
Soignants	102	6	153	14	25	-	2	-	282	20
<i>Dont AS</i>	34	-	53	5	13	-	1	-	101	5
<i>Dont ASHQ</i>	46	4	75	7	12	-	1	-	134	11
<i>Dont IDE</i>	13	2	18	2	-	-	-	-	31	4
Moins de 25 ans	32	4	26	4	-	-	-	-	58	8
De 25 à 40 ans	43	2	58	12	14	-	-	-	115	14
De 41 à 55 ans	28	-	62	3	8	-	-	-	98	3
Plus de 55 ans	4	4	16	7	4	-	2	-	26	11

Nombre d'arrêt avec au moins un jour pour raison de santé	Maladie ordinaire		Longue maladie Longue durée		Affection psychiques reconnus imputable au service		Accident du travail		Accident de trajet		Maladie profess.		Maladie à caractère professionnelle ou contractée dans l'exercice des fonctions	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	4	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logistiques	1	14	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0	0
Médecins	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soignants	211	11	0	0	11	0	30	2	0	0	6	0	0	0
<i>Dont AS</i>	71	4	0	0	3	0	7	0	0	0	6	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	121	7	0	0	8	0	23	2	2	1	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans	33	4	0	0	1	0	6	2	1	1	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	85	10	0	0	4	0	14	0	0	0	0	0	0	0
De 41 à 55 ans	74	10	0	0	3	0	5	0	1	0	12	0	0	0
Plus de 55 ans	29	11	0	0	3	0	5	0	0	0	0	6	0	0

Taux d'absentéisme	Absences pour motif médical en nombre de jours		Absences pour motif non médical en nombre de jours (maternité, paternité, adoption)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	15	5	0	0
Logistiques	474	1030	0	0
Médecins	14	21	0	0
Autres	6	0	0	0
Soignants	5367	161	924	0
<i>Dont AS</i>	3342	59	221	0
<i>Dont ASHQ</i>	1830	84	528	0
<i>Dont IDE</i>	195	18	175	0
Moins de 25 ans	278	57	0	0
De 25 à 40 ans	1197	117	791	0
De 41 à 55 ans	3112	18	133	0
Plus de 55 ans	1094	1025	0	0

Nombre d'arrêt hors raison de santé	Maternité		Paternité		Adoption	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Soignants	5	0	0	0	0	0
<i>Dont AS</i>	1	0	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	3	0	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	1	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans	0	0	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	4	0	0	0	0	0
De 41 à 55 ans	1	0	0	0	0	0
Plus de 55 ans	0	0	0	0	0	0

l) Les jours de carence

Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence	Femmes	Hommes
Administratifs	3	1
Logistiques	1	10
Médecins	0	0
Autres	6	0
Soignants	141	7
<i>Dont AS</i>	45	3
<i>Dont ASHQ</i>	77	4
<i>Dont IDE</i>	19	0
Moins de 25 ans	30	3
De 25 à 40 ans	63	6
De 41 à 55 ans	35	4
Plus de 55 ans	23	5

- Au titre de l'exercice 2023, le montant brut des retenues au titre des jours de carences s'élève à 10 232.22 euros.

m) Les restructurations et réorganisations de service

- Pas de restructuration, ni de réorganisation de service en 2023.

8. L'action sociale et la protection sociale :

a) Les montants de la dépense consacrée à l'action sociale

- Au titre de l'exercice 2023, le montant de la dépense consacrée à l'action sociale et versée au CGOS s'élève à 46 154.31 euros.

b) Les types de prestations fournies, notamment le logement

- Pas de logement fourni par la Résidence DEBROU.
- Prestations fournies par le CGOS :
 - Chèque culture ;
 - Chèque vacances ;
 - Prestation études, éducation et formation pour les enfants ;
 - Prestation maladie ;
 - Aide Remboursable et Non-Remboursables ;
 - Chèque CESU ;
 - Noël des enfants ;
 - Prestation centre de loisirs pour les enfants ;
 - Prestation sports, loisirs et cultures pour les agents et les enfants ;
 - Prestation vacances pour les agents et les enfants ;
 - Prestation départ à la retraite ;
 - Prestation enfant avec un handicap ;
 - Avantages consommation et billetterie ;
 - Prestation naissance, décès, Congé de présence parentale, Congé de solidarité familiale.

c) Le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques

Action sociale et protection sociale	Nombre de prestations sociales				
	Enfants	Loisirs et vacances	Aides et Maladie	Retraite	Autres (CESU, Conseil juridique...)
Administratifs	4	18	0	0	1
Logistiques	15	26	0	2	1
Médecins	0	0	0	0	
Soignants	40	43	23	3	7

9. Le dialogue social :

a) Les instances de dialogue social

- Quatre réunions du Comité Social d'Établissement (CSE) au cours de l'année 2023.

b) Les représentants du personnel

- Le Comité Social d'Établissement (CSE)

Nombre de représentants du personnel	SUD SANTÉ	
	Femmes	Hommes
Titulaires	7	0
Suppléants	5	2

c) Le nombre de réunions et de jours d'autorisation d'absence et le crédit de temps syndical alloué et utilisé

- Pour 2023, le volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu pour le Syndicat SUD-SANTÉ SOCIAUX a été de 1 499 heures.
- Pour 2023, le volume de crédits de temps syndical effectivement utilisés a été de 489 heures.

d) Les moyens de toutes natures effectivement accordés aux organisations syndicales

- Un local est mis à disposition de l'organisation Syndicale SUD-SANTÉ SOCIAUX ainsi qu'un ordinateur et une imprimante.
- Deux autres locaux restent disponibles aux éventuelles autres organisations syndicales.

e) Les négociations engagées et les accords signés

- Un accord local de la Résidence DEBROU a été réactualisé et signé le 26 septembre 2022 avec le Syndicat SUD SANTÉ SOCIAUX.

f) Les recours formés auprès des commissions administratives paritaires

- Pas de recours en 2023.

g) Les jours de grève

- Pas de jour non-travaillé pour fait de grève en 2023.

10. La discipline :

a) La nature des fautes disciplinaires

Type de sanctions prononcées	Nombre
Avertissement	0
Blâme	0
Exclusion temporaire	0
<i>Total groupe 1</i>	<i>0</i>
Radiation du tableau d'avancement	0
Abaissement d'échelon	0
exclusion temporaire	0
<i>Total groupe 2</i>	<i>0</i>
Rétrogradation du grade	0
Exclusion temporaire	0
<i>Total groupe 3</i>	<i>0</i>
Mise à la retraite	0
Révocation	0
<i>Total groupe 4</i>	<i>0</i>

b) Le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature

➤ Aucune sanction n'a été prononcée en 2023

Sanctions prononcées	Nombre		Nombre			
	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	De 25 à 40 ans	De 41 à 55 ans	Plus de 55 ans
Administratifs	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0
Soignants	0	0	0	0	0	0